

LES ASCLÉPIADES

Bulletin de l'Association des retraités et allocataires de la C.A.R.M.F.
de la Région Nord-Picardie
Siège social : 2, rue de la Collégiale - 59000 LILLE
Site internet : www.retraite-fara.com

Décembre 2008

N° 48

Rédacteur - Directeur de la publication : Docteur Marcel HÉRAUD

ÉDITORIAL

LES ALÉAS DE L'A.S.V.

Les négociations pour l'avenir de l'A.S.V., qui ont déjà eu lieu pour les directeurs de laboratoire, les chirurgiens dentistes et les auxiliaires médicaux, sont fixées par le ministère à l'année 2009 pour les médecins.

Le Président MAUDRUX, qui a fait de l'existence de l'A.S.V. sa bête noire, a fait le maximum pour que la solution qu'il préconise, l'arrêt de l'A.S.V. avec maintien des droits acquis, soit prise en considération. Cette solution coûterait à terme pour les caisses moins cher que le maintien.

Pour nous, retraités, cette éventualité qui garantirait nos droits pourrait paraître satisfaisante. Mais elle risquerait de pérenniser le blocage de la valeur du point, soit une baisse continue du pouvoir d'achat de 2 % par an soit 20 % en 10 ans.

Et la garantie de l'état est-elle fiable sur une longue durée ?

Ce serait oublier que l'enjeu pour le gouvernement n'est pas simplement financier, mais surtout politique. Car la fin de l'A.S.V. pourrait aboutir à la fin du régime conventionnel. Le C.A. de la CARMF, très influencé par les médecins du secteur 2, estime que l'existence de l'A.S.V. est un frein pour l'augmentation des honoraires de façon unilatérale. Ce qui peut être vrai pour des spécialistes des régions à haut revenu (Paris, Lyon, Côte d'Azur) paraît une aberration pour les médecins de famille des régions où le pouvoir d'achat est plus faible, particulièrement pour la nôtre, sinistrée par la fin des mines, du textile, de la sidérurgie.

Il est exact que la démographie médicale, dans l'état actuel des choses, aboutirait à terme à une baisse drastique du rendement de l'A.S.V. La solution préconisée par la C.S.M.F., cotisation d'ajustement fixée annuellement selon les besoins, et éventuellement variable suivant les revenus des praticiens, prise en charge pour les 2/3 par les caisses, permettrait de pérenniser l'A.S.V. au moindre coût. On pourrait peut-être, pour le secteur 2, ne rendre obligatoire que le tiers de la cotisation, le choix d'en verser la totalité restant facultatif.

Mais le rendement de l'A.S.V. restant supérieur à celui du régime complémentaire, cette cotisation n'est pas préjudiciable au secteur 2.

Nous espérons, de la part du gouvernement et des caisses, et dans l'intérêt des assurés, que cette proposition soit prise pleinement en considération. L'avenir des futurs retraités s'éclaircirait.

Docteur Gérard AIGOUY

*Le Président et les Membres du Bureau de l'Association présentent à leurs Confrères,
à leurs Epouses et aux Veuves de Médecins leurs Meilleurs Vœux pour l'An 2009*